

06 nov 2023 -09:43

Medsafetyweek 2023 : contribuez à la sécurité des médicaments

Du 6 au 13 novembre 2023, l'AFMPS participe à la campagne mondiale #MedSafetyWeek, une collaboration entre plus de 80 autorités de régulation des médicaments et plusieurs organisations non gouvernementales. L'objectif est de sensibiliser tout un chacun à l'importance de la notification des effets indésirables des médicaments.



Le thème de cette année est « Qui peut notifier ». La campagne met ainsi l'accent sur le rôle clé de tout patient, médecin, pharmacien ou autre professionnel de la santé qui notifie un effet indésirable et contribue ainsi à l'utilisation sûre des médicaments.

L'une des missions essentielles de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) est de détecter et d'analyser les effets indésirables des médicaments. L'un des objectifs de la pharmacovigilance est d'obtenir plus d'informations sur les effets indésirables connus et de découvrir des effets indésirables nouveaux et inattendus. La collecte et le suivi continu d'informations à partir des notifications reçues permettent d'identifier les risques liés aux médicaments et de prendre des mesures pour minimiser les dommages.

|| L'année dernière, l'AFMPS a reçu plus de 6.000 notifications d'effets indésirables suspectés, dont la grande majorité provient directement des patients. Mais nous sommes conscients qu'il y a un sous-rapportage. Tous les effets indésirables ne sont pas déclarés. Un plus grand nombre de notifications d'un effet indésirable suspecté signifie que les problèmes sont détectés plus rapidement et que des mesures peuvent être prises plus rapidement. C'est pourquoi cette campagne veut encourager tout le monde à notifier les effets indésirables. Chaque notification par un patient ou un professionnel de la santé permet d'accroître les connaissances sur les bénéfices et les risques des médicaments. ||

Hugues Malonne, administrateur général de l'AFMPS

|| Je suis atteinte de mucoviscidose et je prends donc beaucoup de médicaments. Au printemps dernier, j'ai soudainement développé une sensation de brûlure douloureuse sur ma peau chaque fois que je sortais par une belle journée. Lorsque j'en ai parlé à mon médecin, il s'est empressé de me rassurer. Il s'agissait d'un effet indésirable connu. Nous avons pu adapter mon traitement et l'effet indésirable a disparu. Ça prouve bien que le fait de notifier cet effet indésirable à mon médecin m'a aidée. Et grâce, entre autres, aux notifications d'autres patients, mon médecin était bien conscient des effets indésirables possibles de mon médicament. ||

Katrijn, 44 ans et patiente atteinte de la mucoviscidose

Vous pouvez notifier un effet indésirable à votre médecin, à votre pharmacien ou tout simplement directement à l'AFMPS à l'adresse www.notifieruneffetindesirable.be.

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé
(AFMPS)
Avenue Galilée, 5/03
1210 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 528 40 00
<http://www.afmps.be>

Ann Eeckhout
Porte-parole de l'Agence fédérale des
médicaments et des produits de santé
(AFMPS)
+32 2 528 40 12
+32 495 23 71 69
ann.eeckhout@afmps-fagg.be